

Le mot du Maire

Qui paie ses dettes s'enrichit...

Le Maire et son conseil municipal, au seuil de l'année 2010, souhaitent de tout cœur à leurs concitoyens, résidents principaux ou secondaires, une très bonne année.

Ils souhaitent aussi faire participer à leurs concitoyens les exigences de leur vie quotidienne, celle de l'application du principe « Qui paie ses dettes s'enrichit ... »

Notre commune, en premier lieu, a payé en 2009 et surtout paiera une dette morale devenue maintenant contractuelle, celle d'une participation forfaitaire versée à la ville de Bellême pour chaque enfant de notre commune accueilli à la cantine d'une des deux écoles de Bellême (voir ci-après un développement consacré à ce sujet) ; cette participation, lourde en 2009, très lourde en 2010 et les années suivantes, augmentera largement, mais dans des conditions tout à fait normales et indiscutables, les dépenses obligatoires de notre budget de fonctionnement ; en 2010 ce supplément de dépenses obligatoires représentera environ 50 % des sommes qui en 2009, restaient disponibles pour des dépenses de notre budget de fonctionnement.

Cette dette était morale à l'égard de la ville de Bellême ; notre commune l'assume maintenant ; en ce qui concerne nos concitoyens il s'agit d'une dette de solidarité ; si nous n'avions pas accepté de la prendre en charge ce sont nos concitoyens parents des enfants scolarisés à Bellême qui auraient dû payer eux-mêmes pour le tout le prix des repas.

Notre commune est belle mais endettée ; en 2008, première année de notre mandat, cette dette en capital était d'environ 300.000 € ; en 2009 elle était de 280.000 € ; en 2010 elle est d'environ 245.000 € ; en 2013, lors de l'achèvement de notre mandat, elle sera de moins de 160.000 € ; notre commune, sur son budget d'investissement pour le capital et sur son budget de fonctionnement pour les intérêts, paie et continuera bien sûr à payer cette dette d'emprunt. En 2013, à l'issue de notre mandat, les possibilités de dépenses d'investissement et encore plus les possibilités de dépenses de fonctionnement, si nous n'avons pas été obligés d'emprunter entre temps, augmenteront considérablement ; notre commune sera enrichie des dépenses disparues et de sa possibilité d'emprunt retrouvée.

« Qui paie ses dettes s'enrichit... ».

Voici le principe d'action de votre Maire, de vos commissions municipales si actives mais aussi très conscientes de ne devoir proposer au Conseil Municipal que des dépenses compatibles à nos ressources limitées, et des Conseillers Municipaux eux-mêmes, très agissants au sein des commissions et lors des Conseils Municipaux lors des débats précédant les votes.

Si donc vous constatez des besoins, si vous nous demandez d'y satisfaire et si nous ne pouvons le faire pour le tout vous saurez ainsi que par le respect des exigences du moment nous préparons notre avenir et celui de nos enfants.

Bonne année encore.

Luc de Romanet

CADRE DE VIE-----

SIAEPA

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement

Les informations données ci-dessous sont extraites du rapport annuel 2008 du SIAEPA publié à la fin du premier semestre 2009. **Ce rapport est consultable en mairie.**

«Le service d'eau potable et le service d'assainissement collectif du SIAEPA DE BELLEME regroupent les communes de : BELLEME, LE GUE DE LA CHAINE, SAINT MARTIN DU VIEUX BELLEME et SERIGNY.

La population desservie est de 3 554 habitants.

L'exploitation, pour l'eau potable et l'assainissement collectif, est assurée par la société SAUR France en affermage. Elle a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du ser-

vice. Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

EAU POTABLE

L'eau est distribuée à 1 780 abonnés (en baisse de 1,00 % par rapport à 2007)

La production de l'eau est assurée avec :

- Des ressources propres au syndicat :



La Source "La Fontaine aux Ladres" (Source située à Saint Martin du Vieux Bellême) a fourni 126 609 m³ d'eau traitée.

- Des importations des collectivités voisines d'un volume total de 96 746 m³:
 - SIAEP de Dame Marie a fourni 137 m³,
 - SIAEP d'Origny le Roux a fourni 1467 m³,
 - SMPEP du Perche Sud a fourni 95 142m³.

La distribution de l'eau se fait à travers un réseau de 67 km. 148 499 m³ ont été consommés.

- En 2008 les abonnés domestiques ont consommé 105 464 m³ soit en moyenne 81 litres par habitant et par jour et les abonnés industriels ou gros consommateurs 43 035 m³, soit un total de 148 499 m³ (en baisse de 14,00 % par rapport à 2007).

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs...), le rendement du réseau était de 72,6 % en 2008 (il était de 81,2 % en 2007).

La qualité de l'eau du syndicat est bonne selon le bilan fourni par la DDASS.

Sommaire

[CADRE DE VIE](#)

[LA COMMUNE](#)

[EVENEMENTS](#)

[ETAT CIVIL](#)

[AGENDA](#)

[CIVISME](#)

[EXPRESSION LIBRE](#)

[INFORMATIONS PRATIQUES](#)

La démarche de protection de la ressource en eau est en cours de finalisation.

Le prix de l'eau 242,64 € pour 120 m³

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera en 2009 entre 220,61 € et 242,64 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2009, toutes taxes comprises), avec une variation par rapport à 2008 comprise entre - 5,87 % et - 3,84 %.

Sur ce montant, 50 % revient à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 30 % revient à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 20 %.

ASSAINISSEMENT

La collecte des eaux usées se fait à travers un réseau de 34 km.

Ce réseau collecte les eaux usées provenant de 1 521 habitations ou immeubles.

Il est composé de 34 km de collecteurs et 8 postes de refoulement.

Epuration en 2008

Les eaux usées sont traitées par :

- la Station d'épuration du Gué de la Chaîne (située au Gué de la Chaîne) : 1 000 EH (Equivalent Habitant),

- la Station d'épuration de Bellême (située à Saint Martin du Vieux Bellême): 5 300 EH,

- la Station d'épuration de Bellême "la Hégonnière" (située à Saint Martin du Vieux Bellême) : 9 000 EH.



Le rejet de l'eau traitée se fait respectivement dans la Calabrière et dans la Même, Bassin versant de l'Huisne, agence de l'eau Loire Bretagne.

La station d'épuration de Bellême "la Hégonnière" est conforme aux prescriptions administratives.

Le prix de l'assainissement 295,93 € pour 120 m³

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera en 2009 entre 283,01 € et 295,93 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2009, toutes taxes comprises), avec une variation par rapport à 2008 comprise entre 34,20 % et 38,53 %.

Sur ce montant, 55 % revient à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 33 % revient à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 12 %....." GB

LA COMMUNE-----

CONSEIL MUNICIPAL

Enfants scolarisés de la commune dans les écoles de Bellême.

Le conseil municipal de Bellême a décidé de ne plus prendre à sa charge les frais de repas pour les enfants non domiciliés sur sa commune. Par délibération en date du 21 février 2009, le conseil municipal de Bellême a décidé de solliciter des communes dont les enfants sont accueillis à la cantine des deux écoles de Bellême une participation annuelle forfaitaire. Cette participation est fixée en fonction des charges nécessaires au maintien et au fonctionnement du service (eau, électricité,...) Le montant de la participation annuelle par enfant est proposé par une commission composée d'un représentant de chaque commune concernée, qui est convoquée au cours du premier trimestre de chaque année civile.

Une convention entre les communes de Bellême et de Saint Martin a été signée le 26 mai 2009. La commune de Saint Martin s'engage à participer chaque année aux dépenses de fonctionnement de la cantine. La contribution de la commune est calculée proportionnellement au nombre d'enfants originaires de cette commune (le nombre d'enfants pris en considération est celui du jour de la rentrée de septembre de l'année précédente)

Pour l'année 2009 47 élèves sont scolarisés. Le niveau de contribution annuel par enfant est fixé à 279 €. Cette convention s'appliquant à compter du 1^{er} juin 2009, la contribution demandée est ramenée à 5/10^{ème} du montant soit 139,50 €. Pour le budget 2009 la somme prélevée est 6 556,50 €. La somme à inscrire au budget 2010 serait de 13 113 € ce qui représente environ 5% des dépenses de fonctionnement de la commune. IT

SALLE DES MARIAGES

Installation d'un fourneau neuf :

Ce piano (pour les puristes) fonctionne au gaz de ville.

Il est composé de :

- . Quatre feux vifs + une plaque de coup de feu (permet de cuire ou de réchauffer)
- . Un four d'une bonne dimension dans lequel on peut disposer les plats sur trois niveaux

- . Une grille
 - . Un allumage électrique
- Cet équipement a été complété d'une hotte.



L'ancienne gazinière ne répondait plus totalement aux besoins des utilisateurs aussi bien professionnels que particuliers, il a été décidé de la remplacer par un fourneau plus adapté. Ce fourneau permet de préparer 130 repas, il a été utilisé pour la première fois pour le repas des anciens le 11 novembre par le traiteur PELLETIER de BELLEME qui a apprécié ce nouveau matériel. Le conseil municipal étudie la possibilité d'apporter d'autres améliorations afin de mieux répondre aux attentes des utilisateurs.

Coût total de cet aménagement y compris raccordement au gaz de ville 8 093 euros TTC. JB

Rappel des tarifs de location :

Habitants de la Commune :

1 jour	120 euros
2 jours	180 euros

Habitants Hors commune :

1 jour	160 euros
2 jours	240 euros

CARREFOUR DES CROISSETTES

Pour aménager le carrefour des Croisettes la commune a fait appel au bureau d'études de Monsieur BLANCHARD.



Le devis est présenté au conseil municipal et après examen le conseil décide d'accepter le devis en partie pour un montant de 830 euros comprenant :

- ° Le levé topographique de l'existant pour réalisation du fond de plan.
- ° L'étude du projet et la réalisation d'un plan projet. LD



PASSAGE PROTEGE

Une demande concernant le passage protégé de la traversée D 955 (La Fontaine aux Ladres – Eclopchat), pour permettre aux habitants et promeneurs des environs de traverser en toute sécurité, a été transmise au Conseil Général. Nous attendons sa réponse. **FS**



CHEMIN RURAL

" Le chemin rural se définit par rapport à deux autres catégories de voies qui elles aussi ont une importance essentielle pour la commune : la voie communale proprement dite, et le chemin d'exploitation "

Il est déterminé par trois caractéristiques cumulatives :

- Il est propriété de la commune
- Il est ouvert à la libre circulation du public
- Il n'a pas fait l'objet d'un classement dans la catégorie des voies communales.

Le Maire est chargé de sa conservation et y exerce, si nécessaire, son pouvoir de police.

L'entretien (fauchage, élagage) est bien souvent assuré par la commune, même si pour garantir la commodité du passage les propriétaires riverains ont l'obligation d'élaguer leurs haies à l'aplomb de l'emprise du chemin.

La commune de Saint Martin possède 30 km de chemin ruraux, dont la moitié est revêtue.

Les chemins ruraux relèvent du domaine privé de la commune.

Sur les chemins revêtus l'entretien de la chaussée est assuré par la communauté de communes.

Les chemins ruraux font partie de notre patrimoine commun, ils profitent à chacun d'entre nous.

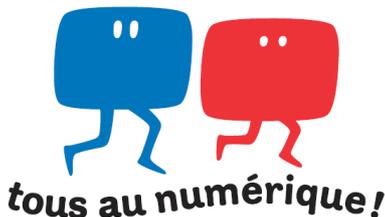
Soucieuse de l'environnement et de la préservation des paysages, la commune s'attache à les conserver au maximum non revêtus. LD&DM



TV NUMERIQUE

EN ROUTE POUR LA TELE TOUT NUMERIQUE

Plus que quelques semaines avant le passage à la télé tout numérique : êtes-vous prêt ?



Avec le passage à la télé tout numérique, tous les foyers devront avoir adapté leur installation avant la date, selon la réception des émetteurs, du :

9 mars 2010 pour la Basse Normandie

18 mai 2010 pour Pays de Loire

A ces dates, la diffusion du signal analogique s'éteindra : les foyers qui n'auraient pas adapté leur installation à la réception numérique se retrouveront avec un écran noir !

Si la grande majorité des Bas Normands capte déjà la télé numérique, parfois même sans le savoir, certains téléspectateurs reçoivent toujours la télévision analogique. **Ces téléspectateurs devront apparaître à partir du 09 décembre, sur leur écran des bandeaux d'information portant la mention : « Equipez-vous impérativement pour le passage à la télé tout numérique avant le 09/03/2010. Infos au 0 970 818 818* ou www.tousaunumerique.fr ».** C'est le signe qu'ils doivent adapter leur installation à un des modes de réception de la télé numérique.

Pour recevoir la télévision numérique le choix ne manque pas : par l'antenne râteau avec un adaptateur TNT, par le satellite (deux offres sans abonnement existent, TNSAT et FRANSAT) et, si le foyer est relié à ces réseaux, par le câble ou l'ADSL. Une grande variété de choix qui peut générer une certaine confusion ! Rien que pour la TNT, l'offre d'adaptateurs est pléthorique.

Pour Guillaume GAUTIER LAIR, délégué régional de France Télé Numérique, l'organisme public en charge de la campagne d'information : « le message est simple : renseignez-vous avant d'agir. » France Télé Numérique recommande de s'adresser en priorité aux professionnels, antennistes et revendeurs, signataires de la charte et agréés « tous au numérique ». Un centre d'appel (**0 970 818 818***) et un site internet (www.tousaunumerique.fr)

sont également disponibles. On y trouve toutes les informations nécessaires sur les équipements, sur les aides disponibles et les points d'information dans la région.



Le fonds d'aide, mode d'emploi

Pour assurer le passage de à la télé numérique de l'ensemble de la population, trois types d'aides financières ont été mis en place par l'État.

Pour les foyers résidant dans des zones couvertes par la TNT :

- Aide d'un montant de 25 euros maximum, pour l'acquisition d'un adaptateur TNT, d'un téléviseur TNT intégrée, ou d'un abonnement au câble, au satellite ou à l'ADSL (sous conditions de ressources et pour les foyers exonérés de redevance audiovisuelle)
- Aide d'un montant de 120 euros maximum, pour l'adaptation ou le remplacement d'une antenne râteau (sous conditions de ressources et pour les foyers exonérés de redevance audiovisuelle)

Pour les foyers résidant dans des zones non-couvertes par la TNT :

- Aide à la parabole d'un montant de 250 € maximum pour une réception par satellite. Les conditions d'attribution vous seront communiquées par le centre d'appel au **0 970 818 818***.

Les dossiers de demande d'aide sont disponibles sur demande auprès du centre d'appel, ou bien en téléchargement sur le site Internet : www.tousaunumerique.fr.

Les remboursements se feront sur facture : pensez bien à garder vos tickets de caisse.

Le fonds d'aide restera ouvert deux mois après l'arrêt de l'analogique hertzien. Les personnes éligibles doivent donc faire leurs achats au plus tard le 09 juin en Basse Normandie.

* numéro non-surtaxé, prix d'un appel local, ouvert du lundi au samedi de 8h00 à 21h00

EVENEMENTS-----

Repas des Anciens



Après la cérémonie du 11 novembre au cimetière, les Anciens de la commune se sont d'abord retrouvés dans l'ancienne mairie pour partager l'apéritif et se sont rendus ensuite comme chaque année à la salle des mariages pour le repas.

Luc de ROMANET, Maire, entourait les doyennes et les doyens présents dans la salle.

Les 101 convives ont apprécié le repas préparé par le restaurateur Pelletier de Bellême.

La salle et les tables avaient été décorées par les membres du CCAS (le Centre Communal d'Action Sociale).

Le coût global de cette journée représenté 2168.40 euros et la subvention allouée par la commune est de 2000 euros. **FS**

Concert TWO A PART

En cette soirée du 19 septembre notre église était magnifique, l'éclairage mettait en valeur toute son architecture gothique.

Une centaine de personnes a pu apprécier ce concert de TWO A PART qui restera dans les mémoires.



TWO A PART est un groupe de huit chanteurs qui vient de Dorchester-on-Thames, un village près d'Oxford en Angleterre. Deux d'entre eux possèdent une maison à Saint Martin du Vieux Bellême. Le groupe a été fondé en 1987 et a donné plus de 250 représentations dans une grande variété de sites au Royaume-Uni (églises, hôtels et auditorat).

Ils interprètent des chants liturgiques, des madrigaux et également leurs propres arrangements de groupes célèbres comme les Beatles et les Car-

penter, sans oublier les chansons traditionnelles. Leur programme « a capella » à Saint Martin du Vieux Bellême a enchanté le public. **FS**

Loto du comité des fêtes

Le dimanche 29 novembre 2009 le Comité des fêtes de notre commune, présidé par Isabelle DUGUE, a organisé, à la salle des fêtes de Sérigny son grand loto d'automne. Plus de 300 personnes (un record) se sont données rendez-vous pour cet après-midi. Pour l'animation nous avons retrouvé aux manettes l'amuseur Olivier Denis assisté de Michèle Thomelin « Mme Boulier » ainsi que Jean-Pierre Thomelin « le chauffeur de salle ».



Une nouveauté dans l'organisation cette année, les lots en jeu étaient disposés et numérotés sur la scène et cela permettait aux gagnants de retirer leur gain pendant les passes.

Pendant que se déroulaient les parties les autres membres du bureau s'activaient à d'autres tâches à savoir la vente de gâteaux et de boissons ainsi que les crêpes d'Aline Pilloux qui ont encore connu un grand succès.



Bravo à toute l'équipe du comité des fêtes pour l'organisation de ce loto.

Le prochain loto aura lieu le 18 avril 2010. **FS**

Nouveaux habitants

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants et la municipalité est à leur disposition pour tout besoin.

Françoise & Marial BIDAULT

Sylvain QUINET

Joëlle, Michel & Romain PELOUIN

ETAT CIVIL-----

Décès

BOBBI Joseph le 23 octobre à Bellême

AGENDA-----

09 JANVIER 2010 VŒUX DU MAIRE ET DU CONSEIL MUNICIPAL (**TOUS LES ST MARTINOIS SONT CORDIALEMENT INVITES**)

10 JANVIER 2010 CYCLO-CROSS AUX TILLEULS A PARTIR DE 14 HEURES ORGANISE PAR LE COMITE DES FETES ET L'ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'UNION CYCLISTE PERCHERONNE

27 FEVRIER 2010 PAELLA DU COMITE DES FETES

18 AVRIL 2010 LOTO DU COMITE DES FETES DE SAINT MARTIN A SERIGNY

19 JUIN 2010 FETE DE LA MUSIQUE

20 JUIN 2010 FETE COMMUNALE ET VIDE-GRENIER

CIVISME-----

Définition du civisme :

Etymologie : du latin civis, celui qui a droit de cité, citoyen.

Le civisme désigne le **respect, l'attachement et le dévouement du citoyen pour son pays ou pour la collectivité** dans laquelle il vit.

Cela s'applique en particulier à l'institution qui représente cette collectivité, à ses conventions et à ses **lois**.

Plus généralement, le civisme est le dévouement pour l'intérêt public, pour la « chose publique ».

Le civisme nécessite une « **conscience politique** » et implique la connaissance de ses droits en tant que citoyen ainsi que des devoirs vis-à-vis de la collectivité.

Le civisme, qui est l'état du citoyen respectueux de ses devoirs et des principes **collectifs**, se distingue :

° de la **citoyenneté** qui n'est que la condition du citoyen

° de la **civilité** qui relève du respect des autres dans les rapports privés. **FS**

EXPRESSION LIBRE -----

Bienvenue à Virginie BUISSON

Virginie BUISSON écrivain et chercheur en sciences sociales, née en 1944, s'est installée depuis le début de l'an dernier sur notre commune, au 2, les Croisettes. Nous tenons à lui dire la bienvenue et à la présenter à nos lecteurs. Pour la présenter nous ferons d'abord de la généalogie.

Elle est l'arrière petite-fille d'un adjudant de la guerre 1870 qui, n'ayant pas voulu tirer sur les communards, a été déporté en Nouvelle-Calédonie.

Elle est l'arrière petite-fille d'une jeune bretonne, veuve et mère d'une fillette, qui, en 1971, a accepté la proposition de l'Etat de s'installer en Nouvelle-Calédonie, d'y recevoir six hectares de

terre ainsi que six mois de subsistances pour y devenir agricultrice.

L'adjutant et la veuve se sont mariés ; les liens de Virginie BUISSON et de la Nouvelle Calédonie ainsi que la documentation conservée l'ont amenée à écrire, en 2001, les « lettres retenues. Correspondances censurées des déportés de la commune en Nouvelle Calédonie », livre publié aux éditions de Cherche Midi.

Elle est la fille adoptive d'un gendarme, qui a servi pendant la guerre d'Algérie dans des lieux où se pratiquait la torture et d'une infirmière et sage femme qui, au lieu même de l'affection de son mari, soignait sans distinction aucune les patients de ce secteur.

Elle a vécu sa jeunesse pendant cette période de la guerre d'Algérie ; de son expérience elle a écrit deux romans autobiographiques :

- « l'Algérie ou la mort des autres », publié en 1978 « la pensée sauvage » puis, chez Gallimard, en 1981, avec réédition en 2001 et 2004 ; ce livre, édité à ce jour à plus d'un million d'exemplaires et traduit en allemand, a reçu le prix des bibliothécaires ;
- « Le silence des otages », publié en 2003 aux éditions du Cherche Midi.

Par la suite, notamment, de 1988 à 1996, elle a été, sur la demande de Monsieur Rocard, Premier Ministre, dans le cadre des accords de Matignon, chargée de mission pour l'insertion et la formation professionnelle en Nouvelle Calédonie.

Depuis 1978 elle a écrit et continue à écrire ou à intervenir de différentes manières, sous forme de contes, essais nouvelles pièces de théâtre, court métrage et émissions radiophoniques ; en ce moment elle écrit un roman, dont le titre sera : « Valse lente avec les ogres », suite du « Silence des otages ». Nous nous réjouissons à la pensée que notre commune accueille cette femme de cœur, d'expérience et de talent ; nous espérons qu'un jour proche elle pourra partager avec nous cette expérience, par exemple sous forme d'un atelier d'écriture et de lecture publique. **LdR**

Conte de Noël

Il était une fois ! Au pays des bardes (1) et des légendes, près d'une vaste et profonde forêt, sur la modeste place du marché d'une bourgade pittoresque, se dressait un antique Prieuré. Face à l'entrée s'élevait le clocher moyenâgeux d'un très pur style, mais branlant et gris. Ce clocher abritait un carillon célèbre, et aussi un vieillard qui

cumulait les fonctions de sacristain et de sonneur.

Au premier, derrière les vitres d'une vaste fenêtre ogivale, le rideau toujours relevé, laissait voir un joli visage pâle nimbé de cheveux d'or et illuminé de deux yeux bleus, deux yeux immenses profonds, rêveurs et tristes.

C'était Aude, une fillette de quinze ans, infirme et si chétive qu'on l'eût prise pour une enfant. Sans famille elle avait été recueillie, un jour d'hiver glacial, par le vieux sonneur, heureux de prodiguer des soins quasi maternels, à cette orpheline, partageant désormais sa solitude.

L'enfant ne quittait jamais le vieux clocher. Elle vivait de la vie même de la rue, connaissant tout le monde et personne, enregistrant mécaniquement les gestes des passants, indifférents à tout, ne désirant rien. C'était une existence calme comme un lac, jamais troublée par un désir ou par une envie.

Comme distraction, Aude suivait fêtes et dimanches l'allée et venue des fidèles à l'église, et les jours de marché l'animation de la place grouillante de monde et de couleurs. Un jour, auprès du porche du prieuré, la fillette vit s'installer une marchande de fleurs. Son éventaire était très varié en tailles et couleurs. Aude ouvrait plus grands ses yeux bleus de lin. Son regard s'arrêta sur un superbe camélia blanc, dont les fleurs fraîches étalaient leurs collerettes sur un fond vert. Elle ne vit que lui et elle en rêva.



La fleuriste revint le samedi suivant, quelquefois le dimanche. Elle présentait toujours des fleurs superbes, toujours aussi des camélias, mais il sembla à Aude que « le sien » le premier qu'elle avait vu était toujours là et qu'il était le plus beau, le plus blanc de tous. Ce fut une obsession malade une folie ! Ce camélia était pour elle, elle l'aimait, c'était le rayon de soleil et l'espoir de sa vie.

Le vieux sonneur devina chez la fillette une préoccupation secrète et voulut savoir. Aude finit par avouer « Ma pauvre enfant, dit-il, c'est un cadeau de roi. Je voudrais bien te l'offrir, mais je suis si pauvre !

- C'est bien, dit-elle, je vais le demander à Noël, il me l'apportera peut-être ?

- Noël, murmura le brave homme sceptique, Noël ?

La place est blanche de givre, les toits brillent par la lune argentés. Le vieux clocher a plus que jamais sa figure de légende et le vieux Prieuré resplendit de lumière. C'est Noël ! Le Noël des palais, des chaumières ! « Et pourquoi pas des clochers ? se dit Aude. Hier encore, le camélia blanc, frais et si beau embellissait l'éventaire. Qui sait ? Plus que jamais elle de désire, elle l'espère !

Les cloches tintent dans la nuit claire. Le vieux sonneur a demandé de l'aide pour mettre en branle le carillon joyeux, le savetier du coin, le fripier, le fils du bedeau et même le raccommodeur de faïence !

On parle d'Aude qui s'est couchée tristement, et qui, pour la première fois attend quelque chose de Noël ! Un camélia ? On commente, on sourit, on discute.

Dans la pauvre chambre la lune pénètre et jette son rayon oblique sur le lit d'Aude. Elle s'éveille, et comme dans un rêve, elle voit briller sur la fenêtre le beau camélia blanc, dont les fleurs superbes resplendissent dans le rayon de lune. Miracle ? Illusion ? Folie ? Serait-ce possible ? « Oh, Noël, merci ».

Les lèvres se posent pieusement sur les pétales nacrés et les yeux bleus de lin pleurent de joie.

Oh ! Bonté et grandeur des humbles. Ces « simples » ont vidé leurs pauvres bourses, et entre deux envolées de cloches ont couru chez la fleuriste. Ils ont rapporté le camélia avec dévotion et l'ont déposé bien doucement, sans bruit sur la fenêtre comme l'eût fait Noël.

Le camélia orne depuis la fenêtre ogivale, Aude le soigne et l'admire. Mais elle ignore le geste touchant et le pieux sacrifice qui le lui ont amené.

C'est pour elle une ... surprise, un bienfait et peut-être même un miracle ? Qui sait ? Noël des clochers... Il était une fois ! **JP**

(1) bardes : poètes et conteurs d'autrefois, allant de châteaux en châteaux et musiciens aussi.

Citation



Composition photo : Jean Léo DUGAST
texte de Robert BLOND.

Le saviez-vous ?



La Maladrerie

La traditionnelle foire Saint Simon, organisée par la ville de Bellême, est une des plus ancienne foire du Perche puisque sa création date du Moyen Age.

« A l'origine, elle s'appelait Foire Saint Simon / Saint Jude explique Eric Yvard, historien du Perche. Elle fut créée sur la commune de Saint Martin du Vieux Bellême, au pied de la **Maladrerie**, qui était un hôpital pour les habitants de Bellême et de Saint Martin du Vieux Bellême. C'était une grande foire, du Moyen Age jusqu'à la Révolution, dont les droits de place et amendes servaient à l'entretien de la **Maladrerie** où une chapelle, la chapelle Saint François, avait été construite, et dont il reste des vestiges aujourd'hui. Puis au 17e, lorsque l'on a construit l'Hôtel Dieu place Boucicaut, la foire est remontée sur Bellême ». **GB**

Rappel : Saint Martinois, la rubrique EXPRESSION LIBRE vous est réservée

Vous avez une **passion**faites-nous la partager.

Une **anecdote** concernant la commune, son histoire, ses habitants, son passé, son patrimoine ... racontez-nous. Un métier **captivant** ou une activité..... faites-nous les découvrir.

Vous avez eu un **coup de cœur** pour un film, un livre, un reportage, une ex-

position, un concert ... communiquez-nous votre enthousiasme.

Vous êtes membre d'une **association**.....faites-nous la connaître.

Une **proposition** pour l'amélioration et le devenir de la commune....elle sera étudiée avec attention.

Bref nous vous offrons la possibilité de vous exprimer.....

Les personnes intéressées contacteront le secrétariat de la mairie ou l'un des conseillers.

INFORMATIONS PRATIQUES

Location de la salle :

Habitants de la Commune :

 1 jour	120 euros
 2 jours	180 euros

Habitants Hors commune :

 1 jour	160 euros
 2 jours	240 euros

Horaire déchetterie :

L'espace propreté de Bellême est ouvert tous les jours de 10 h à 18 h sauf les jeudis, dimanches et jours fériés.

Horaire déchetterie de Colombarium :

La déchetterie est ouverte tous les après-midi du lundi au vendredi de 14 heures à 17 heures.

Columbarium

Un columbarium a été installé dans le cimetière communal.



La concession de 15 ans est à 220 €.

La concession de 30 ans est à 400 €.

Il faut ajouter 30 € d'ouverture de case.

Pour tout renseignement s'adresser au secrétariat de mairie.

Vous êtes branchés Internet ?

Si vous souhaitez recevoir, par courriel, **les bulletins**, ainsi que **les dates et les ordres du jour des réunions du Conseil Municipal**, puis **les comptes rendus** de ces réunions, communiquez, votre adresse de courriel à l'attention du secrétariat

mairiestmartinduvxbelleme@wanadoo.fr

Pour votre information, les documents cités ci-dessus sont affichés et consultables en mairie.

Les séances du Conseil Municipal sont publiques. Elles se tiennent dans la salle des mariages. C'est avec plaisir que nous vous accueillerons pour assister à celles-ci.

Vous voulez mieux connaître votre commune ? Allez sur le site <http://www.annuaire-mairie.fr/mairie-saint-martin-du-vieux-belleme.html>



Ouverture : Lundi & Mercredi de 9h à 12h,
Mardi de 14h à 18h.
Jeudi de 14h à 17h.
Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Tél. 02 33 73 03 05 - FAX. 02 33 25 97 09

Courriel : mairiestmartinduvxbelleme@wanadoo.fr

Nous avons joint à ce bulletin deux documents auxquels sont attachés deux coupons réponses. Le Conseil Municipal vous invite à venir nombreux aux manifestations suivantes :

- **Invitation aux vœux de la municipalité**
- **Information « Soirée Paëlla »**

La commission « INFO/COM » précise que :

- Le Bulletin Municipal est entièrement conçu, rédigé par les membres de la dite commission et mis en page par le secrétariat de mairie, seuls les frais d'impression sont à charge de la commune et/ou de sponsors.
- Le bulletin N° 6 est imprimé en **380 exemplaires** par le secrétariat de la mairie.
- Par souci d'économie, les bulletins sont distribués par l'ensemble des conseillers municipaux dans les quartiers proches de leur domicile.

COMMISSION INFO/COM : G.Beauté, J.M.Legros, S.Letourneur, D.Maisonnier, L.de Romanet, F.Stagnol, D.Vallée (Photos G.Beauté, J.L.Dugast, F.Stagnol)